

Objectif de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois) et d'obtenir le diplôme SSIAP3 à l'issue de l'examen.



+33 9 50 34 24 50



contact@aspformation.com

Public visé

Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 3 ou postulant à un emploi de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

Prérequis

Diplôme SSIAP2 ou équivalent et ancienneté requise en qualité de chef d'équipe des services de sécurité incendie ou diplôme de niveau IV Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé) SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité Aptitude physique attestée Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005.

Type d'action : Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail. Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD) .Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Prévention : SSIAP : Arrêté du 2 mai 2005 Réglementations ERP et IGH : Arrêté du 25 juin 1980, Arrêté du 30 décembre 2011

Durée : 216 heures (31 jours) Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation

Périodicité : Recommandée tous les 3 ans

Nombre de participants par groupe : 10 personnes maximum

Moyens d'encadrement : Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE. Partenaire organismes de formation agréés par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

Moyens pédagogiques : Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet. Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection. Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme). Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Installations en centre de formation :

Moyens techniques : Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements ci-dessous doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise : - Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet - Site d'examen validé par le président du jury Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique devra être effectuée dans un centre agréé.

Attention :

Objectif de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois) et d'obtenir le diplôme SSIAP3 à l'issue de l'examen.



+33 9 50 34 24 50



contact@aspformation.com

Equipements à mettre à disposition par le client (formation intra) : Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements cités en « Moyens Techniques » doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise

Moyens d'évaluation

Contrôle continu et examen de fin de formation avec jury indépendant. v Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Programme détaillé de la formation

Le feu et ses conséquences

Le feu

Comportement au feu

Mise en œuvre des moyens d'extinction

La sécurité incendie des bâtiments

Matériaux de construction

Etudes de plans

Outils d'analyse

Réglementation incendie

Organisation générale de la réglementation

Classement des bâtiments

Dispositions constructives et techniques

Moyens de secours

Visites

Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Gestion des risques

Analyse des risques

Réalisation des travaux de sécurité

Documents administratifs

Conseil au chef d'établissement

Information de la hiérarchie

Veille réglementaire

Correspondant des commissions de sécurité

Commissions de sécurité

Management de l'équipe de sécurité

Organiser le service

Exercer la fonction d'encadrement

Notions de droit civil et pénal

Budget du service sécurité

Suivi budgétaire du service

Fonction achat

Fonction maintenance

Bilan de la formation

Evaluation